



ALLIANCE ABATTOIR AUCH GERS
Tel. : 05 42 54 39 09
E-mail : auch@3agers.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ARTAGNAN EN FEZENSAC
Madame la Présidente
Barbara NETO
18 rue des Cordeliers
32190 VIC-FEZENSAC

Auch, le 4 décembre 2023

Objet : ALLIANCE ABATTOIR AUCH GERS

Madame la Présidente,

Dans la continuité de notre visite sur l'évolution du dernier abattoir gersois de viandes de boucherie, nous devons finaliser le financement de travaux qui nous permettront de mieux répondre aux attentes des territoires.

Depuis près de 10 ans, notre entreprise est au cœur de la filière viandes en réalisant des prestations de services auprès d'éleveurs, bouchers et grossistes. Notre équipe de 25 salariés, fidèles et compétents, travaille quotidiennement avec un niveau d'exigence très élevé en matière de protection animale et de sécurité sanitaire. Nous contribuons au maintien et au développement des filières locales bovines et nous avons l'intention de répondre aux demandes des éleveurs « porcs, ovins et caprins » dès la fin du premier semestre 2024.

Pour cela, nous devons investir 1 518 000€, l'Etat s'est positionné pour amener 300 000€, la Région 300 000€ et le Département 175 000€.

Nous sollicitons à ce jour les communautés de communes du Gers pour compléter les aides qui peuvent aller jusqu'à 65%. Il nous reste à ce jour à obtenir 175 000€ sur ces dossiers.

Ce dernier axe de développement correspond à un véritable besoin des éleveurs gersois qui sont des acteurs majeurs de notre territoire rural. Aujourd'hui, ils n'ont pas de solution d'abattage dans le département. Cette situation fragilise leur exploitation. Pour y répondre, après plusieurs mois d'études, la 3AGERS est prête à se lancer dans des travaux qui nécessitent des investissements significatifs. C'est pourquoi nous vous sollicitons, comme vos homologues gersois, pour nous accompagner. Ce réaménagement permettrait la diversification de notre prestation, l'augmentation de nos volumes et de ce fait garantirait la pérennité de l'activité au bénéfice des entreprises de votre territoire appartenant aux filières bovine, porcine, ovine et caprine.



Vous pouvez constater sur ce tableau que je traite à part la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne et la communauté de communes de la Lomagne Gersoise car ces dernières soutiennent d'autres dossiers sur nos outils qui sont positionnés sur leur Territoire.

EPCI du GERS	Montant demandé
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	800 000
CC de la Lomagne Gersoise	60 000
CC Armagnac Adour	175 000
CC Artagnan de Fezensac	
CC Astarac Arros en Gascogne	
CC Bastides de Lomagne	
CC Bastides et Vallons du Gers	
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	
CC de la Gascogne Toulousaine	
CC de la Tenarèze	
CC des Coteaux Arrats Gimone	
CC du Bas Armagnac	
CC du Grand Armagnac	
CC du Savès	
CC val de Gers	

Afin de définir une clef de répartition équitable entre chaque EPCI, je vous propose de calculer ce montant à partir de la population (coefficient 0.8) et du nombre l'élevage (coefficient 0.2)

	Population	Eleveurs	Montant demandé
CA Grand Auch Cœur de Gascogne			-
CC Armagnac Adour	5%	6%	9 093,26
CC Artagnan de Fezensac	5%	10%	10 669,18
CC Astarac Arros en Gascogne	5%	11%	11 183,76
CC Bastides de Lomagne	8%	3%	12 583,15
CC Bastides et Vallons du Gers	5%	8%	10 015,38
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	6%	9%	11 077,98
CC de la Gascogne Toulousaine	17%	1%	23 340,82
CC de la Lomagne Gersoise			-
CC de la Tenarèze	11%	6%	16 785,67
CC des Coteaux Arrats Gimone	8%	9%	14 103,72
CC du Bas Armagnac	6%	6%	11 003,52
CC du Grand Armagnac	10%	9%	16 904,63
CC du Savès	7%	7%	12 368,20
CC Val de Gers	7%	16%	15 870,73



Pour terminer, au niveau de la légalité, les EPCI à fiscalité propre interviennent sur le fondement de leur compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique (article L 5214-16 du CGCT). Les collectivités peuvent justifier leur intervention en dehors de leur territoire, en mettant en avant que l'activité de l'abattoir est essentielle pour le maintien et le développement de la filière élevage sur le territoire. Vous trouverez à ce titre des modèles de délibérations que nous avons travaillé avec le service légalité de la Préfecture du Gers.

En effet, les aménagements prévus, qui comportent une diversification multi-espèces, vont offrir aux éleveurs installés sur le territoire des Communautés de Communes la possibilité d'effectuer l'abattage et la transformation de leurs produits. Le projet participe donc au maintien et au développement de l'activité des éleveurs.

Pour rappel, dans le cadre de l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise prévu à l'article L. 1511-3 du CGCT, une convention doit intervenir avec le bénéficiaire de l'aide. Je vous propose en annexe de ce courrier un modèle. Notre délai est très serré, nous comptons sur vous pour nous faire un retour au plus vite.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon profond respect.

Le Président d'ALLIANCE ABATTOIR AUCH GERS

Olivier TREBOSC

Le Directeur d'ALLIANCE ABATTOIR AUCH GERS

Fabrice RANÇON